

Etat de la colonisation

n°6 Mars/Avril 2010

Le supplément d'Infos Palestine

« Le gel complet et immédiat de la colonisation est une priorité ».

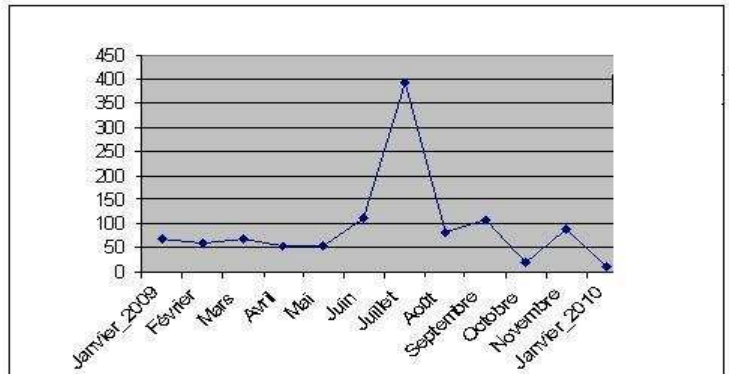
Nicolas Sarkozy - Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien du 17 décembre 2007

Nombre de permis de construire dans les colonies israéliennes (hors Jérusalem-Est) entre janvier 2009 et janvier 2010



1 116

Source : Central Bureau Of Statistics – Government of Israel



Jérusalem, enjeu « capitale »

« Israël est sur le terrain en train de poursuivre l'annexion illégale de Jérusalem-Est en affaiblissant la population palestinienne dans la ville, en empêchant le développement urbain des Palestiniens et au final en séparant Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie ». Cette phrase, issue du rapport des diplomates européens en poste à Jérusalem, rendu public en 2009, illustre l'objectif israélien sur la ville. C'est dans Jérusalem-Est que les premières colonies israéliennes sont construites, dès 1968, et plus précisément dans la vieille ville. La progression des colonies va alors suivre un évolution en cercle. On y distingue trois niveaux : la vieille ville, la ceinture intérieure (dans les limites de la ville) et la ceinture extérieure.

Chiffres clefs pour comprendre la situation à Jérusalem-Est

60 % des colons israéliens vivent dans et autour de Jérusalem-Est, soit **286 000** personnes pour près de **250 000** Palestiniens ;

Entre 1987 et 2004, la superficie des colonies dans et autour de Jérusalem a augmenté de **143%** ;

50 000 unités de logement (pour **200 000** personnes) sont soit en construction, soit ont été approuvées ou en passe de l'être par le gouvernement israélien.

Menace sur la vieille ville

La vieille ville est l'objectif des colons religieux israéliens, avec le soutien du gouvernement israélien ou de la municipalité de Jérusalem, notamment en matière financière et de sécurité. Deux organisations de colons sont particulièrement actives dans la prise de contrôle de la vieille ville, Ateret Cohanim et Elad, qui bénéficient de forts soutiens à l'étranger, notamment américains.

600 colons habitent actuellement dans la vieille ville. Leur stratégie est d'encercler le « bassin sacré » qui regroupe les sites religieux musulmans, juifs



La vieille ville de Jérusalem et la colonie de French Hill en arrière fond - Source : OCHA

et chrétiens. Les modes opératoires diffèrent : la législation israélienne joue un rôle à travers la loi « sur les biens des absents » datant de 1950 permettant de saisir les biens de Palestiniens qui ont fui ou qui ont été chassés vers les pays voisins pendant et après la guerre de 1948. Autre méthode, l'achat de propriétés palestiniennes directement ou par des intermédiaires palestiniens ou de façon plus directe la construction d'une colonie, sans autorisation, dans un quartier palestinien. Les destructions de maisons palestiniennes sont aussi utilisées pour assurer la main mise progressive des colons. Avec des permis de construire très rares, chers et dans des zones constructibles étroites, les Palestiniens de Jérusalem doivent avoir recours aux constructions illégales. 60 000 maisons palestiniennes risquent actuellement d'être détruites, une fois détruites elles font souvent place *in fine* à des colonies.

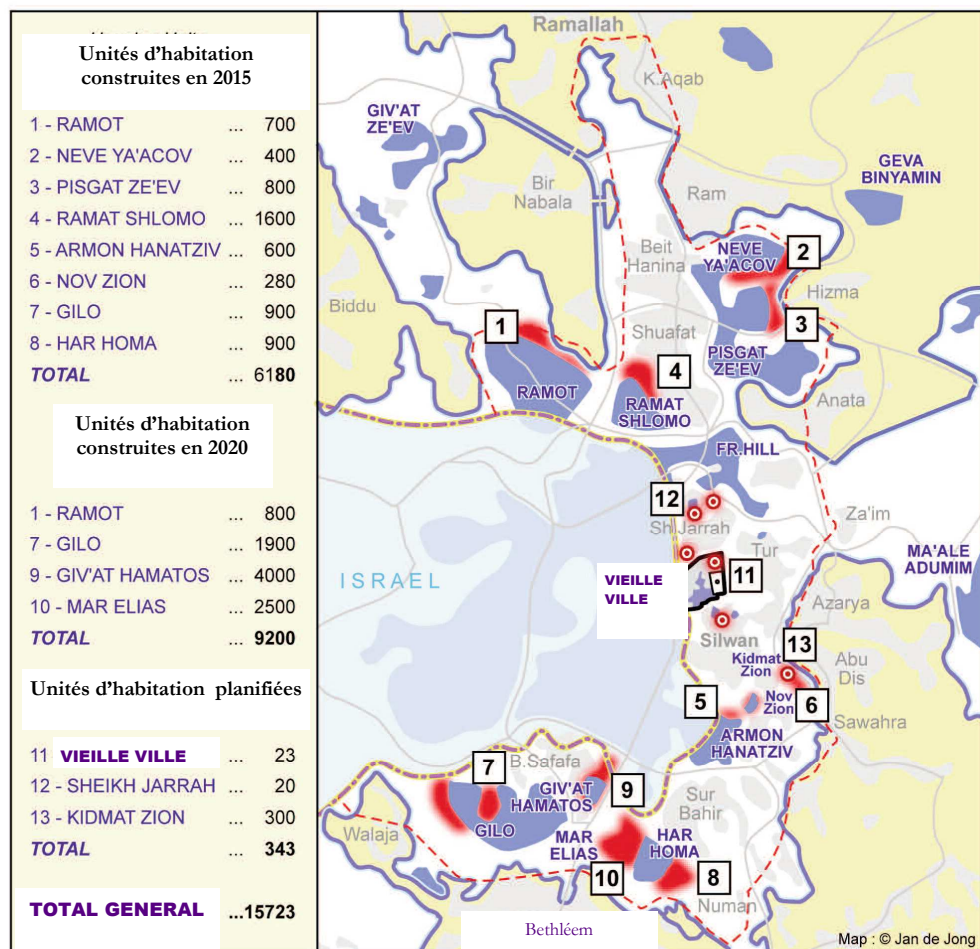
Les ceintures intérieures et extérieures des colonies

Le schéma de la colonisation de Jérusalem est celui d'un cercle concentrique. Au cœur se situe la vieille ville, a ensuite été ajouté un premier anneau de 7 grandes colonies, puis un second cercle de deux colonies et enfin un troisième cercle de 9 colonies.

Actuellement 190 000 colons vivent à l'intérieur de la ville et progressent rapidement. Dans cette zone se concentre la colonisation israélienne et notamment dans le **quartier de Cheikh Jarah dernière cible des colons israéliens** : « Ces avis d'expulsion font suite à d'autres ordonnances émises récemment, qui ont des conséquences négatives pour les Palestiniens vivant à Jérusalem-Est et qui, conjuguées à l'accroissement des activités de la colonisation à Jérusalem-Est, compromettent encore les possibilités de voir s'instaurer la paix. » Telle a été la position de l'UE prononcée le 23 mars 2009 après les expulsions de deux familles palestiniennes. Depuis le début de ces expulsions, le quartier de Cheikh Jarah, dans lequel se trouve le Consulat de France, est le lieu de manifestations regroupant Palestiniens et Israéliens opposés à la politique d'Israël dans la ville.

96 000 colons vivent dans la **ceinture extérieure**, en dehors des limites de la ville. La colonie de Maale Adumim est la plus importante en terme de surface (sa superficie est plus importante que celle de Tel Aviv). Le rapport des diplomates européens en poste à Jérusalem décrit cette colonie comme « le défi le plus important au processus de paix ». Outre sa superficie qui constitue un foyer de croissance potentiel, cette colonie, entourée par le Mur, s'étend presque jusqu'à la Mer morte et coupe la Cisjordanie en deux.

Future expansion des colonies dans Jérusalem-Est



Questionnement sur la position de la France

Le comportement de la diplomatie française sur la question clé de Jérusalem-Est suscite beaucoup d'inquiétudes. Deux dimensions caractérisent le comportement de la France. Celle qui, pour citer Bernard Kouchner, « vise à encourager et non pénaliser Israël dans un moment où l'UE doit favoriser une reprise du processus de paix ». Celle, d'autre part, qui, bien que soutenant le principe de la création d'un Etat, se garde d'en définir la frontière, pourtant déterminée par la ligne verte de 1967, ligne internationalement reconnue par l'ONU.

Les conséquences sur le statut de Jérusalem sont importantes. Bien que la France n'ait pas reconnu l'annexion de Jérusalem-Est, elle a fait éliminer du texte proposé par la présidence suédoise en décembre 2009 la mention « « Etat palestinien viable, comprenant la Cisjordanie et Gaza, avec Jérusalem-Est comme capitale » en faveur de « Jérusalem en tant que future capitale des deux Etats ».

Pourtant il faut souligner à ce sujet que le Conseil de sécurité a, à plusieurs reprises, qualifié Jérusalem-Est de « territoire arabe » ou de « territoire palestinien ». C'est ainsi que dans sa résolution 476 (1980), le Conseil de sécurité « réaffirme la nécessité impérieuse de mettre fin à l'occupation prolongée des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est ».

Pour la France, le droit (affirmé par les Nations unies) est donc négociable. C'est le point de vue d'Israël. 30 ans après la déclaration de Venise en 1980, la France abdique son rôle de « honest broker » (médiateur honnête) au Moyen-Orient.

Pour en savoir plus :

- _ PLO Negotiations Affairs Department (NAD) - www.nad-plo.org
- _ Foundation for Middle East Peace (FMEP) - www.fmep.org
- _ Comment Israël confisque Jérusalem-Est - Philippe Rekacewicz et Dominique Vidal - février 2007 - www.monde-diplomatique.fr
- _ Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies - Territoire palestinien occupé - www.ochaopt.org
- _ Rapports 2005, 2008 et 2009 des diplomates de l'Union européenne en poste à Jérusalem - www.plateforme-palestine.org